

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Chantepie (35135)

Réponses de Gautier Deruette, au nom de la liste « Chantepie Demain »

— le 01/03/2020 à 14:28 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je ne m'engage pas

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Ok mettre en place un comité opérationnel, mais les marges de manœuvre financières de la commune étant trop faible, il est compliqué de s'investir sur un montant important.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Un élu sera identifié

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

La place du vélo sera pensé dès le cahier des charges des aménagements, l'objectif est d'éliminer les points noirs identifiés par la FUB.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Se sera fait en lien avec Rennes Métropole et les communes voisines

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Le plan de circulation sera repensé avec l'arrivée du trambus

Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Pour le transit uniquement

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Le but est de supprimer le trafic de transit

Action n°10 : je ne m'engage pas

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

À moins que Rennes métropole ne le mette en place

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

La 2x2 voies sera repensée en accord avec le PDU

Action n°13 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous nous engageons en revanche à abaisser et harmoniser la vitesse de manière générale

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Ce sera fait en liaison avec le plan de circulation revue

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Nous ferons les demandes à Rennes Métropole notamment pour les doubles-sens cyclables à signaler près de l'église

Action n°16 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous aimerions bien, mais les écoles sont situés sur des grands axes, ça n'est pas possible

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

La réflexion portera sur les nouveaux logements situés au bocage citadin

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux principales stations de bus (BreizhGo et/ou Star) avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Nous avons répertorié les emplacements vélos existants : il y en a actuellement 198 (en comptant les « arrache roue » et même certains peu accessibles) sur l'ensemble de la commune. Selon les critères de la FUB il faudrait atteindre 700 emplacements.

Action n°20 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Sur les parkings relais prévus

Action n°21 : je ne m'engage pas

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Pas des locaux fermés, en revanche des lieux protégés de la pluie oui

Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Si possible au cas pas cas

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°24 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Même problématique que la première question

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Il est également possible de le faire sur le budget participatif

Promouvoir une culture vélo**Action n°27 : je m'engage**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Action n°28 : je ne m'engage pas

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

En revanche il est possible de faire appel à Raozhon Mobility qui a un parc vélo à prêter aux écoles pour de la formation

Action n°29 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Sur une des routes désaffectées

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Une majorité des candidats sont déjà des cyclistes quotidiens, mais il faudra plus d'emplacement vélo à la mairie (4 uniquement actuellement)

Action n°31 : je ne m'engage pas

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

Action n°32 : je ne m'engage pas

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

C'est très compliqué à mettre en place

Action n°33 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". si elle n'existe pas déjà...

Si cela est porté par des associations. Nous sommes également prêts à fermer des rues pour l'occasion

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Dans le journal municipal la Chanterelle notamment

Action n°35 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

En revanche nous sommes prêts à proposer le forfait mobilité (anciennement indemnité kilométrique vélo) aux employés municipaux

Commentaires généraux

Nous sommes de nombreux cyclistes sur la liste motivés pour rendre Chantepie apaisée, cyclable et sûr, pour que les enfants et les grands puissent s'y déplacer sereinement.